

CommHR(2026)33
Traduit de l'original Anglais

Semaine des Roms de l'UE - Événement du CFP de l'UE
« L'égalité pour les Roms et l'investissement social dans le prochain budget de l'UE »

Discours en distanciel de Michael O'Flaherty,
Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Parlement européen, Bruxelles, 21 avril 2026

Bonjour, c'est un grand plaisir pour moi de m'adresser à vous.

Veuillez m'excuser de ne pas être présent physiquement. Ici, à Strasbourg, c'est la semaine où se réunit l'Assemblée parlementaire, ce qui m'impose malheureusement de nombreux engagements.

Je regrette tout particulièrement de ne pas pouvoir être avec vous car j'ai participé à la toute première Semaine des Roms au Parlement, en 2016, alors que j'étais directeur de l'Agence des droits fondamentaux, et je me souviens très bien de l'énergie et de la dynamique qui ont été générées à ce moment-là. Je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour tout le travail que vous avez accompli depuis, vous, ERGO, mais aussi le Parlement européen. Je tiens aussi à saluer l'action de la Commission européenne, dont il vient d'être question.

Pour moi, en ma qualité de Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, la défense des Roms et des Gens du voyage sur tout le continent est l'une des premières priorités, et une priorité constante.

Dans l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe, les Roms et les Gens du voyage représentent quelque 12 millions de personnes dont les droits humains doivent être défendus. En 2024 et 2025, j'ai passé beaucoup de temps auprès des communautés de Roms et de Gens du voyage pour écouter ce que ces personnes ont à dire et pour en rendre compte là où se tiennent les débats et se prennent les décisions.

Il est essentiel que les institutions européennes continuent toutes à travailler avec les communautés de Roms et de Gens du voyage et à défendre leurs droits humains, en termes de politique, de planification, de pratique et de ressources.

Pourquoi ? Tout d'abord, en raison de la répartition géographique de ces communautés. Elles sont présentes dans presque tous nos pays, qu'ils soient membres de l'UE ou du Conseil de l'Europe.

Ensuite, pour aider ces communautés à améliorer leur situation, notamment sur le plan des droits humains, nous devons travailler dans plusieurs secteurs. Dans le jargon des droits

humains, cela pourrait se traduire ainsi : nous ne devons jamais perdre de vue la nécessité d'accorder une attention égale aux questions concernant les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, et la qualité de vie.

À cet égard, tant pour la planification que pour la budgétisation, puis-je vous recommander d'envisager l'adoption d'une approche résolument axée sur les droits humains ? Permettez-moi de présenter brièvement six éléments qui résument ce qu'une approche fondée sur les droits humains apporterait et exigerait.

Le premier élément - qui a déjà été évoqué, et je m'en réjouis - est la participation : « rien sur nous sans nous ». Mais en quoi la participation consiste-t-elle dans la pratique ? Bien entendu, il s'agit de s'adresser à des organisations de la société civile bien établies et respectées. Mais il s'agit aussi de s'adresser aux membres des communautés roms, notamment aux femmes et aux jeunes. J'ai constaté maintes fois que c'étaient les femmes roms qui avaient les bonnes idées, des solutions d'avenir et l'énergie d'aller de l'avant. Et donc, s'il vous plaît, veillez à les associer à vos projets.

J'ai aussi constaté bien souvent que, dans les communautés de Roms et de Gens du voyage, les jeunes avaient beaucoup d'atouts pour bâtir un avenir meilleur. Il faut tirer parti de ces atouts. Nous devons travailler en partenariat avec les jeunes.

Deuxièmement, il importe d'agir au niveau local. Bien trop souvent, j'ai vu que les initiatives venues d'en haut qui restent aux mains des autorités centrales finissent par échouer. Il faut aller dans les villages et dans les quartiers des villes. Cela signifie que les maires doivent être encouragés à jouer pleinement leur rôle essentiel.

Il arrive très souvent qu'un projet (en matière de logement, par exemple) réussisse dans un village parce que le maire y est favorable et échoue dans un autre parce que le maire y est opposé. Ce partenariat entre les niveaux national, régional et local doit donc être renforcé.

Troisièmement, il est impossible de parler de programmation ou de budgétisation dans le contexte de la défense des droits humains des Roms et des Gens du voyage sans parler d'« antitsiganisme ». Je me souviens de la fierté que j'ai ressentie lorsque Soraya Post a utilisé pour la première fois le terme « antitsiganisme » au Parlement, en 2016. Nous ne devons jamais perdre de vue le degré de haine, d'exclusion et de discrimination qui freine nos progrès. Ces phénomènes doivent être dénoncés. Nous devons investir dans la lutte contre le racisme dans nos sociétés et cela doit faire partie intégrante de notre mission.

Quatrièmement, il est essentiel d'investir des ressources dans le travail de mémoire. Il est essentiel de faire prendre conscience aux sociétés européennes de la réalité du génocide et des tentatives d'extermination de la communauté. C'est notamment de cette prise de conscience que naîtront la volonté et l'énergie de traiter les problèmes et de les régler.

Cinquièmement, et c'est tout aussi important, nous devons investir (j'utilise une nouvelle fois, à dessein, le mot « investir ») dans la mise en valeur des diverses identités culturelles qui caractérisent aujourd'hui les communautés de Roms et de Gens du voyage. Non pas pour la

beauté du geste, mais parce que la culture fait partie intégrante de l'épanouissement et du bien-être de l'être humain et que, si nous la négligeons, nous en subissons les conséquences.

Enfin, sixièmement, je tiens à mentionner le recours stratégique, qui demande beaucoup de ressources. L'UE doit trouver les moyens d'investir dans le recours stratégique. Pourquoi ? Parce que, si les droits humains ne peuvent pas être revendiqués, ils sont vidés de leur substance. Quel est le principal lieu où faire valoir les droits humains ? C'est le prétoire. De quoi a-t-on besoin pour engager une procédure judiciaire ? De ressources importantes. Pour contribuer à améliorer la situation des Roms et des Gens du voyage, il faut les aider à saisir la justice et à demander la reconnaissance de leurs droits.

Chers amis, pour conclure, permettez-moi d'évoquer encore deux points.

Premier point : nous devons travailler dur mais faire preuve de patience. L'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés dépasse largement le cadre d'un seul parlement ou d'une seule commission. Nous devons assumer une responsabilité intergénérationnelle et envisager des efforts soutenus qui s'inscrivent dans la longue durée. Lorsque vous proposez des stratégies de financement, vous devez tenir compte du fait que toutes les mesures nécessaires ne pourront pas être financées par un seul budget ni mises en œuvre au cours d'une seule législature. Toute approche à court terme est vouée à l'échec.

Deuxième point : nous devons absolument garder espoir. Ensemble, nous pouvons améliorer la situation. Nous avons déjà constaté des progrès, y compris dans le contexte de l'UE. Mais je ne parle pas d'un optimisme béat. Je parle d'une détermination à toute épreuve. À mon avis, cette détermination requiert deux choses.

La première, c'est le leadership politique. J'ai besoin d'entendre les voix des hauts responsables de la politique européenne, que ce soit dans l'Union européenne ou dans tout autre contexte européen. J'ai besoin de les entendre dire que la défense des communautés de Roms et de Gens du voyage et le soutien à ces communautés figurent parmi les grandes priorités politiques de notre continent.

Une seconde chose est nécessaire : j'ai besoin – et nous partageons toutes et tous cette attente, je crois – de voir que les déclarations politiques s'accompagnent de la mise à disposition de ressources suffisantes.

Je vous remercie de votre attention.